

Progrès réalisés par la Bulgarie sur la voie de l'adhésion. Document de stratégie et rapport 2004

2004/2183(INI) - 30/11/2004

La commission a adopté le rapport d'initiative de M. Geoffrey van ORDEN (PPE-DE, UK) sur les progrès réalisés par la Bulgarie sur la voie de l'adhésion. La commission est d'avis que la Bulgarie devrait être en mesure de rejoindre l'UE le 1^{er} janvier 2007. Les députés indiquent que la Bulgarie remplit les critères politiques de Copenhague, a réformé avec succès ses systèmes judiciaire et administratif, a une économie de marché qui fonctionne et fait des efforts pour résoudre les problèmes des minorités. Ils ne voient par conséquent aucun obstacle à signer le traité d'adhésion dans les meilleurs délais en 2005, de préférence au début du printemps. Et ils soulignent que le calendrier d'adhésion de la Bulgarie ne devrait pas être lié à celui d'un autre pays candidat.

Le rapport ne couvre cependant pas simplement la Bulgarie d'éloges. Les députés demandent que des efforts encore plus grands soient déployés pour contrer la criminalité organisée et la corruption ainsi que la traite des êtres humains. Sur ce dernier point, ils indiquent qu'une base de données des personnes maltraitées et disparues serait utile. Ils ajoutent que des mesures doivent être prises pour accélérer l'intégration des Rom, par le biais d'un accès accru à l'éducation, aux soins de santé et à l'emploi. Les députés soulignent toutefois la nécessité pour les Rom eux-mêmes de prendre leurs responsabilités dans toutes les matières visées. Enfin, ils soulignent que la situation économique de nombreux Bulgares ne s'améliore pas, malgré la performance économique positive du pays.